

Réforme du Sénat

Je termine en disant que, comme les députés ministériels, je suis en faveur de la réforme du Sénat. Procédons méthodiquement, mais n'essayons pas de prétendre que c'est plus important que nos difficultés économiques.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'appuie la motion du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) qui propose que la Chambre prenne note du rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat déposé à la Chambre des communes le mardi 31 janvier 1984. Je suis prêt à appuyer cette motion comme j'étais prêt à appuyer la motion d'un autre ministériel, la semaine dernière, car je pense qu'un examen du rapport du Sénat nous permettrait de nous pencher sur des questions d'une plus grande portée que celles qui sont abordées dans le rapport. Ce dernier n'a jamais été examiné ici et je pense souhaitable de soulever à la Chambre les questions qu'il contient.

Les propositions faites dans ce rapport manquent de réalisme. Si nous voulions créer un nouveau pays, comme les États-Unis l'ont fait il y a quelques siècles, nous pourrions envisager d'élire directement des sénateurs dans des circonscriptions régionales. Le tiers d'entre eux viendraient de l'Atlantique, un autre tiers du centre et les autres de l'Ouest. Ils seraient élus pour une période de neuf ans qui se terminerait par des élections. Si nous voulions créer quelque chose de ce genre dans l'abstrait, cela pourrait être réalisable. Je n'en suis pas certain, mais il vaudrait la peine d'étudier la question. Il ne s'agit toutefois pas de créer quelque chose d'abstrait. Nous avons depuis 100 ans un Sénat qui ne sert pas les intérêts de la majorité des Canadiens.

Les Canadiens n'éprouvent qu'indifférence à l'égard du Sénat. Nous n'avons pas besoin d'une deuxième chambre. Les provinces ont renoncé à leur deuxième chambre. La Grande-Bretagne semble se servir de moins en moins de sa Chambre des pairs. Elle ne peut toutefois pas s'en débarrasser car le titre de pair est héréditaire. Comme le gouvernement britannique devait le utiliser, elle les a placés à la Chambre des pairs. Normalement, on ne leur accorde pas beaucoup d'attention. Je ne vois aucune raison pour que le Canada continue à avoir sa propre version de la Chambre des pairs.

J'estime que l'existence de deux chambres sème la confusion dans l'esprit du public et divise les juridictions. Il y a maintenant certains problèmes constitutionnels qui opposent le gouvernement fédéral et les provinces, mais en insistant davantage sur la division entre le Sénat et la Chambre des communes, on ne fait que compliquer davantage les mesures législatives aux yeux des citoyens ordinaires et même des législateurs.

Cela fait bien longtemps que l'on dit que nous devrions tous songer à la fois aux intérêts du Canada et à ceux de notre région. De fait, j'imagine que cet argument a aussi été utilisé lors de la création du Sénat au siècle dernier. C'est un argument très abstrait mais, curieusement, il est surtout invoqué par ceux qui désirent maintenir le statu quo, ceux qui veulent limiter le changement et ceux qui préfèrent que les riches ne cèdent pas une partie de leurs pouvoirs aux moins riches.

Le Sénat a très bien protégé les riches dans le passé. Chaque fois que le Parlement a cédé aux pressions du public et présenté une mesure législative visant à limiter les pouvoirs des banques, le Sénat a fini par réussir à augmenter ces pouvoirs.

Le Sénat est très lié avec les banques. Je ne dis pas cela de tous les sénateurs, car il y en a quelques-uns qui n'ont pas de liens avec les banques. Toutefois, la façon dont les sénateurs traitent la législation bancaire est certes très avantageuse pour les banques et très néfaste pour les agriculteurs, les travailleurs et les petits entrepreneurs qui doivent subir les effets de mesures biaisées en faveur des banques.

On a beau dire que l'unité nationale est protégée par une autre chambre, l'argument ne vaut pas. Il n'a jamais été prouvé qu'elle favoriserait effectivement l'unité nationale. Cela ne fait que perpétuer un système où les questions vraiment importantes pour les travailleurs et les agriculteurs se perdent dans des discussions sans fin autour de ce mystérieux problème opposant les Français aux Anglais, ou les Anglais et les autres communautés linguistiques, ou encore le mystérieux problème des régions. Les problèmes ne sont pas résolus grâce au Sénat. Ils ne font que s'embrouiller.

Dans cette motion, on nous demande d'examiner le rapport sur la réforme du Sénat et j'appuie la motion à cet égard. Cependant, si on examine ce rapport, je ne pense pas que nous puissions trouver ses recommandations pratiques. Il faut les examiner, constater qu'elles ne peuvent pas être mises en vigueur, puis envisager la seule solution vraiment pratique aux problèmes du Sénat et ce, depuis un demi-siècle, à savoir son abolition.

[Français]

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que je prends la parole au sujet de la motion présentement à l'étude en cette Chambre, motion visant à considérer le rapport du Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat. Mais il y a quelque chose que je remarque, c'est que durant la dernière campagne électorale, où les Canadiens ont massivement appuyé notre très honorable premier ministre (M. Mulroney) et notre parti, cela n'était pas dans notre ordre du jour et, tout à l'heure, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) se référait aux 338 promesses de notre parti, et aucune de celles-là ne visait le Sénat. Au contraire, nous avons promis aux Canadiens une nouvelle direction et c'est pour cela que, le 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) «étaït» une nouvelle direction pour le Canada. Il n'était pas question de réformer le Sénat dans notre ordre du jour, parce que notre ordre du jour était important; il était question de rétablir l'économie. Mais voilà tout à coup que les sénateurs libéraux dans l'autre Chambre, frustrés d'avoir été tout simplement rabroués par tous les Canadiens d'un océan à l'autre... Ils sont frustrés, et alors ils se comportent comme un gouvernement en exil, et ils veulent frustrer la volonté des députés du Parlement élu. C'est cela, monsieur le Président...